N° 1767. — VIme Année. 5 cts. Le Numéro. 5 cts. Mercredi 22 Septembre 1886.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux : 2, Rue du Marché, 2.
sera rendu compte de tout ouvrage dont sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES
Imp. Courvoisier, rue du Marché, 1
La Chaux-de-Fonds
et rue du Collège, 309, Locle.

Arrivée de 1er Juin 1886 — GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS — 1er Juin 1886 Départ pour

	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.		m.	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle ...	5 —	5 40	9 17	1 44	3 20	5 53	6 35	8 42	11 05	Locle ...	4 —	7 32	9 55	11 55		1 02	3 40	5 53	7 30	10 25	
Morteau ..	—	—	9 17	—	3 20	—	6 35	—	11 05	Morteau ..	4 —	—	9 55			—	3 40	—	7 30	—	
Besançon .	—	—	9 17	—	3 20	—	—	—	11 05	Besançon .	4 —	—	9 55			—	3 40	—	—	—	
Neuchâtel.	—	7 24	9 47	12 55	—	5 46	—	—	10 05	Neuchâtel.	5 50	—	9 25			1 52	6 03	—	8 52	—	
Genève ..	—	—	—	12 55	—	5 46	—	—	10 0	Genève ..	5 50	—	9 25			1 52	—	—	—	—	
Bienne ...	—	8 42	11 47	2 17	—	5 27	—	*)	10 18	Bienne ...	5 10	7 —	10 —			—	3 28	6 45	—	—	
Berne ...	—	—	11 47	—	—	5 27	—	—	10 18	Berne ...	5 10	7 —	10 —			—	3 28	—	—	—	
Bâle	—	—	11 47	—	—	5 27	—	—	10 18	Bâle	5 10	7 —	10 —			—	3 28	—	—	—	

*) Dimanche et fêtes : Départ de Boncebos 6.02 s. arrivée 8 —.

Dimanche et fêtes : Départ [illegible] oncebos, midi, arrivée 1.38 s

Dim. dép. p. Locle 2 25 arrivée 2 45

PRIX D'ABONNEMENT : franco pr la Suisse
1 an, fr. 10; 6 mois, fr. 5»50;
3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— MARDI 21 SEPTEMBRE 1886 —

La Chaux-de-Fonds

Intimité. — Assemblée générale, mardi 21, à 8 h. du soir, au local.

Orphéon. — Répétition générale, mardi 21, à 8 1/4 h. du soir, au local.

Brasserie Robert. — Concerts donnés par la famille Charles, mardi et mercredi, dès 8 h. du soir.

Fanfare Montagnarde. — Répétition générale, mercredi 22, à 8 1/4 h. du soir, au local.

Club des Dérame-tot. — Réunion, mercredi 22, à 9 h. du soir, au local.

Le Palais fédéral de justice

Lausanne est en fête! Au moment où nous écrivons ces lignes, la cité du Léman reçoit les représentants des autorités fédérales, les délégations de tous les Etats confédérés, de la magistrature, du corps diplomatique accrédité en Suisse, etc., etc., car tout est prêt pour la remise officielle du Palais fédéral de justice, aux autorités de la Confédération et au Haut Tribunal de notre pays.

Nous avons eu ces jours derniers l'occasion de visiter cette admirable construction et nous voulons en dire quelques mots ; mais avant il ne sera certes pas sans intérêt de rappeler les différentes phases qui précédèrent l'installation de notre Cour suprême sur les rives enchantées du Léman bleu.

Nous empruntons donc une partie des renseignements qui suivent, à la *Revue* de Lausanne :

C'est le vendredi 27 juin 1874 que les Chambres fédérales désignèrent Lausanne comme siège du Tribunal fédéral et capitale judiciaire de la Confédération suisse. Complètement transformé par la Constitution que le peuple suisse venait d'adopter, le Tribunal fédéral ne devait pas nécessairement siéger à Berne. C'est à la législation fédérale que la Constitution s'en est remise pour déterminer le siège des autorités fédérales. Lorsque les Chambres furent à la veille d'une décision, le canton de Vaud demanda que la ville de Lausanne fût choisie comme résidence du Tribunal fédéral. La demande en fut faite par le Conseil d'Etat vaudois et reçut la pleine approbation du Grand Conseil. Le Conseil communal de Lausanne décida à l'unanimité que la ville se chargerait des prestations imposées à la localité qui serait choisie.

La demande de Lausanne ne fut pas la seule. Berne, Aarau, Neuchâtel, Lucerne, Bâle et Soleure se mirent sur les rangs.

C'est au Conseil des Etats que s'ouvrit la lutte entre les villes concourantes. Au premier tour de scrutin, Lucerne obtint 16 voix, Lausanne 9, Berne 7, Neuchâtel 4, Soleure 2, Bâle 2, Aarau 2; au deuxième tour Lucerne 19, Lausanne 15, Berne 6, Neuchâtel 2; au troisième tour Lucerne 19, Lausanne 17, Berne 6 ; au quatrième tour, Lucerne l'emporte ; elle est désignée par 22 voix contre 20. Cette décision fut immédiatement communiquée au Conseil national, qui entra en séance à 5 heures. Heureusement pour le canton de Vaud, les choses y prirent une tournure différente. Au 1er tour, les voix se répartirent comme suit : Lausanne 34; Lucerne 34; Berne 32; Aarau 6, Neuchâtel 3, Soleure 3, Bâle 3 ; Bâle et Soleure sont éliminés. Deuxième tour, Berne 39, Lausanne 37, Lucerne 35. Troisième tour, Lucerne 44, Berne 41, Lausanne 30. Sur la proposition de M. Kaiser (Soleure), l'élimination de Berne est prononcée à l'appel nominal par 66 voix contre 48, et au quatrième tour, Lausanne l'emporte par 71 voix contre 43 à Lucerne. Tous les députés bernois votèrent pour Lausanne. Par 23 voix contre 18, le Conseil des Etats adhéra au choix de Lausanne comme siège du Tribunal fédéral.

La décision des Chambres fédérales fut accueillie dans le canton de Vaud avec une vive satisfaction. A Lausanne, le canon tonna joyeusement. Il y eut vendredi soir les 101 coups règlementaires, et l'on recommença le lendemain.

Ajoutons ici que l'élection du Tribunal fédéral eut lieu à la fin du mois d'octobre de la même année. L'Assemblée fédérale le composa de MM. Roguin (Vaud), Blumer (Glaris), Morel (St-Gall), Anderwerth (Thurgovie), Pictet (Genève), Niggeler (Berne), Kopp (Lucerne), Olgiati (Grisons), Blæsi (Soleure), ce dernier élu contre M. Dubs auquel une bonne partie de ses anciens amis n'avait pu pardonner son opposition au projet de Constitution de 1872. M. Kopp ayant refusé, M. Stamm fut élu à sa place par 75 voix contre 74 à M. Dubs. Plus tard, l'Assemblée fédérale sut réparer l'injustice de cette exclusion. De ces neuf membres primitifs, MM. Roguin, Morel, Olgiati, Blæsi et Stamm sont investis aujourd'hui des fonctions que l'Assemblée fédérale leur confia. Blumer, Dubs et Anderwerth sont morts. MM. Niggeler et G. Pictet sont rentrés dans la politique militante. MM. Weber, Broye, Kopp et Hafner ont occupé leurs fauteuils.

La seule condition imposée à la ville de Lausanne était de fournir les locaux nécessaires. Peu de temps après le vote, la commune décidait d'installer le Tribunal fédéral dans l'ancien casino, approprié à cette nouvelle destination jusqu'à la construction et l'achèvement d'un palais répondant à toutes les exigences. Ce provisoire a duré dix ans, grâce en partie aux interminables discussions que souleva la question de l'emplacement du Palais. On pétitionnait, on contrepétitionnait, on votait, on revotait, les commissions avaient autant de peine à arriver à des conclusions définitives que s'il avait fallu les aller chercher sur le sommet du mont Cervin. Le moment vint cependant où il fallut prendre une décision et l'emplacement choisi fut la grande pelouse de Montbenon.

La pelouse de Montbenon est sans contredit l'un des plus beaux emplacements qu'on puisse souhaiter. La vue admirable dont on y jouit sur le Léman et les Alpes, a une réputation européenne. Loin de la défigurer, le Palais de Justice lui a donné une beauté de plus. Entouré de ravissants parterres où l'horticulture a fait des merveilles, d'un extérieur imposant, d'un intérieur où l'aménagement et la décoration répondent au caractère et à la dignité de l'édifice, le nouveau Palais de justice fait aujourd'hui l'orgueil de Lausanne. Mais adieu le Montbenon des anciens temps, celui des fêtes publiques et des révolutions, celui de l'échelle du haut de laquelle Druey haranguait la multitude. Désormais Montbenon est le siège de la justice fédérale, impartiale et sévère. C'est là que des juges souverains rendront des arrêts définitifs sur les questions les plus importantes de l'administration de la justice. *(A suivre).*

Chronique Suisse.

Les sociétés de la paix et la Bulgarie. — On écrit au *Genevois :*

« Cinq sociétés de la paix : *Ligue internationale de la paix et de la liberté, Association pour la neutralisation du Danemark, Comité de Paris de la fédération d'arbitrage et de paix, Universal peace, Union de Philadelphie, Société de paix et d'arbitrage international du familistère de Guise,* se sont entendues pour adresser aux sept puissances signataires du traité de Berlin une lettre commune par laquelle elles insistent sur la nécessité d'admettre la Bulgarie dans le concert européen, et de la neutraliser sous la garantie des puissances. Cette lettre a été expédiée de Genève par le secrétariat de la *Ligue internationale de la paix et de la liberté.* »

Examen pédagogique des recrues. — Berne, 20 septembre. — Le résultat des examens de recrues de 1886 est connu.

Voici dans quel ordre les cantons sont classés : 1. Bâle-Ville ; 2. Genève ; 3. Thurgovie ; 4. Schaffhouse ; *5. Neuchâtel* ; 6. Glaris ; 7. Zurich ; 8 Vaud ; 9. Soleure ; 10. Appenzell (Rh.-Ext.); 11. Grisons ; 12. Argovie ; 13. Bâle-Campagne ; 14 Saint-Gall ; 15. Zoug ; 16. Obwalden ; 17. Berne ; 18. Fribourg ; 19. Nidwalden ; 20. Schwytz ; 21. Lucerne ; 22. Appenzell (Rh.-Int.); 23. Valais ; 24. Tessin ; 25. Uri.

Le vignoble valaisan

On lit dans la *Nouvelle Gazette du Valais* les détails ci-après sur les récoltes du vignoble :

Les vignes de notre canton sont dans un état magnifique, à l'exception de celles de Vionnaz et de Monthey qui ont malheureusement été visitées, en partie du moins, par les fléaux de la grêle et du mildew. A Sion notamment, et sous l'influence bienfaisante de pluies douces suivies de jours d'une chaleur peu commune pour la saison, les vignes ont un aspect de vigueur et de force des plus réjouissants. Il en est de même des vignobles de Conthey, Ardon et Chamoson, ainsi que de ceux du district de Sierre.

La quantité du raisin est sensiblement moindre que l'année dernière pour les fendants. On compte que la récolte sera d'un quart à un tiers moindre qu'en 1885. Les muscats, par contre, sont des plus abondants.

Si la quantité laisse à désirer, la qualité en revanche est superbe ; aussi le commerce des raisins, qui a commencé depuis une douzaine de jours, a-t-il pris un développement qu'il n'avait pas encore eu jusqu'à cette année. C'est par centaines que la poste et la gare expédient par chaque train les paniers et les caissettes soigneusement emballés et ficelés.

Le prix fixé par la Société d'agriculture de

Sion à 15 fr. par brantée de vendange s'est trouvé être parfaitement exact. C'est à ce prix que se font les marchés, ce qui permet aux courtiers et entremetteurs de livrer le moût entre 43 et 45 centimes le litre au dehors du canton.

C'est un prix suffisant et rémunérateur ; on ne signale pas de tendance à la hausse pour le moment.

Les marchés conclus sont nombreux et l'animation paraît devoir être grande dès les premiers jours de la semaine prochaine.

A Chamoson et à Ardon, tout a été rapidement enlevé en grande partie à 43 centimes le litre de moût. Les demandes considérables au même prix restent sans réponse faute de marchandise.

Quelques tonneaux de moût sont déjà partis de la gare de Sion lundi 13 septembre ; Fully a également commencé ses expéditions.

Nouvelles étrangères.

France. — On mande de Calais que pendant les premiers mois de cette année, 270,330 voyageurs ont traversé la Manche allant de France en Angleterre ou *vice-versa*.

145,310 ont passé par Calais et Douvres, 82,133 par Boulogne et Folkestone, 51,896 par Dieppe et Newhawen.

Ces chiffres présentent une augmentation de 39,102 voyageurs sur la période correspondante de 1885.

— L'artificier Thomas, condamné dernièrement par le tribunal correctionnel de Bourges à plusieurs années d'emprisonnement pour vol d'un chèque à la pyrotechnie, a passé devant le conseil de guerre de Bourges sous la prévention de tentative d'assassinat sur la personne du colonel Gastine, commandant de l'école de pyrotechnie.

Le conseil de guerre l'a reconnu coupable à l'unanimité, et a prononcé la condamnation à mort.

L'accusé, qui possède une certaine instruction, s'est défendu pied à pied.

Après le prononcé de la sentence, il a déclaré qu'il était victime d'une ressemblance et qu'on reconnaîtra l'erreur plus tard.

Il a nié formellement être l'auteur de la tentative d'assassinat.

— Des dépêches de Toulon disent que les pluies torrentielles qui ont inondé les plaines ont fortement compromis la récolte des vignobles.

— Un incendie a éclaté dans les ateliers du Creuzot. Deux ouvriers ont été blessés. Trois cents ouvriers, par suite de ce désastre, restent sans travail. Les pertes sont évaluées à un million.

— Les journaux parisiens disent qu'on est enfin sur la trace de l'auteur du crime de Montrouge, soit de la femme inconnue coupée en morceaux. Une sage-femme du quartier de Montrouge, dont la réputation est déplorable, dénoncée par lettres anonymes, est depuis trois jours sous la surveillance de la police.

Allemagne. — L'empereur est parti pour Bade. Il a pris congé du statthalter, du général commandant le 15e corps d'armée, du secrétaire d'Etat, du gouverneur et du maire de Strasbourg.

Il a remis à la ville 3,000 marcs pour les pauvres ; l'impératrice a donné 2,000 marcs pour les personnes nécessiteuses.

Autriche-Hongrie. — Par suite d'accidents il y a eu, en 1885, sur les lignes de chemins de fer autrichiennes, 112 personnes tuées et 437 blessées, soit 158 de plus que l'année précédente.

Italie. — On mande de Rome, 20 septembre :

« L'anniversaire de l'occupation de Rome a été célébré cette fois extraordinairement, à cause de l'attitude du pape en faveur des jésuites.

» A Rome, les maisons ont été pavoisées. La municipalité, en corps, est allée déposer des couronnes au Panthéon, sur le tombeau de Victor-Emmanuel. Dans l'après-midi a eu lieu une procession du Capitole à la Porta Pia avec le concours des sociétés ouvrières et politiques ; le soir, grand banquet anticlérical. »

Belgique. — Dimanche a eu lieu à Anvers, avec grande solennité, l'inauguration du monument funéraire de Henri Conscience, élevé par les soins d'une commission composée de littérateurs flamands.

Insurrection militaire à Madrid.

Une insurrection militaire a éclaté à Madrid.

Voici à ce sujet les dépêches communiquées par l'agence Havas :

Les renseignements officiels arrivés jusqu'à présent se bornent aux deux dépêches suivantes:

Madrid, 20 septembre, 4 h. 15, matin.

Hier soir, à onze heures, une partie du régiment d'infanterie de Garella et une partie du régiment de cavalerie d'Albuera se sont soulevées, à la caserne de San-Gil.

Ils étaient en tout 300 hommes.

Voyant qu'ils n'étaient secondés ni par d'autres forces ni par le peuple, ils sont allés à la caserne des Docks, dans l'espoir d'obtenir l'adhésion des troupes qui y étaient cantonnées.

Celles-ci les ont attaquées et, aidées par d'autres troupes loyales, les ont forcées de se disperser.

L'esprit des troupes est excellent ; la population blâme le mouvement. Le reste du royaume est très tranquille.

Madrid, 20 septembre, 6 heures.

Les insurgés se sont dispersés dans la campagne des alentours de Madrid.

Beaucoup d'entre eux ont été faits prisonniers, et on a pris la plus grande partie de leurs armes, qu'ils avaient abandonnées.

La population de Madrid est si tranquille que les troupes qui n'ont pas poursuivi les insurgés sont rentrés dans leurs casernes.

Madrid, 20 septembre.

El Imparcial dit que les événements qui se sont produits cette nuit à Madrid surpassent, par leur caractère inattendu, absurde et inconcevable, tout ce qui est déjà arrivé dans ce pays fertile en aberrations.

Trois cents soldats, agissant d'après les conseils de personnes inconnues, quittent leurs quartiers, abandonnent leurs chefs, parcourent la ville sans véritable but, s'emparent de la station du Midi, cèdent à la première attaque et se dispersent sans résistance.

Une colonne envoyée par le maréchal Pavia est partie ce matin par la route de Valence, poursuivant les fugitifs.

Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés.

On a constitué des conseils de guerre jugeant sommairement.

Paris, 20 septembre au soir.

Le général Velarde, blessé par les insurgés, vient de succomber. Les insurgés ont tué également le comte Mirasol, colonel d'artillerie.

Madrid est en état de siège ; la troupe a fait beaucoup de prisonniers et recueilli une grande quantité d'armes.

L'ambassade d'Espagne à Paris a reçu la dépêche suivante :

« Les derniers révoltés dispersés s'étant présentés à la garde civique et devant les autorités des villages voisins de Madrid, on peut estimer que tout est complètement terminé. »

Nouveaux troubles en Angleterre.

Des troubles ont éclaté dimanche à Liverpool, à l'occasion d'une réunion tenue par les socialistes à Toxteth Park. La foule a jeté des pierres aux orateurs. Un conflit s'est ensuite engagé avec la police, qui a opéré plusieurs arrestations.

Des rixes ont également eu lieu entre les orangistes et les catholiques. La police est intervenue et a arrêté plusieurs perturbateurs.

— De nouveaux troubles ont eu lieu dimanche à Belfast. La foule a attaqué un poste de police où l'on avait enfermé quelques hommes ivres. Des renforts furent immédiatement envoyés, mais la police fut obligée de faire usage de ses armes et

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 89

UN

MARIAGE DIFFICILE

PAR

— AIMÉ GIRON —

— J'ai, dès lors, respecté ton mystère et ne t'ai plus demandé communication de l'idole. Mais comment se fait-il qu'en route rien ne t'ait ouvert les yeux ni personne appris la vérité ?

— Que veux-tu ? J'allais en aveugle devant moi et derrière eux et je ne laissais parler personne. J'étais fou puisque j'étais amoureux, et j'avais assez raison. Elle est bien gracieuse et bien jolie ! Comment n'ais-je point vu, chez toi, cette photographie ?

— En quittant Paris, mon père me l'avait donnée et c'est après ton départ seulement que j'ai songé à lui acheter un cadre et à l'installer de l'autre côté de ma cheminée, ayant ainsi, toujours présent à mes regards, et mon cher Camille et ma gentille belle-mère.

— Alors ! c'est ta belle-mère !!! Quoi de plus saugrenu, de plus cocasse, de plus invraisemblable !

— Que veux-tu que je te dise et que j'y fasse ?

— En effet. Alors son mari, l'ancien officier est ton père ?

— Apparemment.

— Et la vieille dame qui s'en allait aux bains de Castellamare, ta tante ?

— Je ne comprends plus.

— Ah ! c'est vrai. Tu peux m'embrasser et me remercier une seconde fois. Je suis encore, pour la grosse part dans la réalisation de ton second rêve, l'éternel «Deus ex machina». Je ne me croyais pas si dieu de la machine que cela et tu vas bientôt reconnaître que je le suis de toutes tes machines.

— Explique-toi. Je ne devine pas les énigmes. Je ne suis pas allé à ton exemple chez les sphinx des Pharaons d'Egypte

— L'assassin qui a tant troublé la quiétude septuagénaire de ta tante, c'était moi !!!

— Toi ? Voilà qui se complique.

— C'est bien simple. Je me suis trouvé dans le même wagon qu'elle. Nous avons beaucoup causé et elle m'entretenait d'un neveu attaché au parquet de Paris. Je vois qu'il s'agissait de mon meilleur ami. On devrait au moins nommer les gens dont on parle ! Cela éviterait des malheurs. Ta tante avait l'esprit préoccupé des assassinats qui se commettent assez fréquemment en route sur cette ligne-là ! Je ne sais à quels indices elle a cru reconnaître en moi un brigand. Et puis, il faut tout dire. Je l'ai quittée brusquement à Naples en reconnaissant dans ton père un monsieur avec lequel je me suis querellé à la gare d'Avignon et qui me bombarda d'une provocation. J'en avais assez des duels et autres contre-temps de voyage. La pauvre femme n'a pas eu tout à fait tort d'avoir peur. Mes façons d'agir étaient suffisamment bizarres.

— C'est de plus fort en plus fort. Comment ? Tu as failli aussi te battre avec mon père et me laisser orphelin ? Tu t'escrimais pour épouser ma belle-mère et me faire ton fils adoptif ? Je ne vois dans aucun roman une intrigue semblable. C'est donc à toi que je dois mon second bonheur ? Et de deux !

— Je ne l'ai point fait exprès, je t'assure. Il paraît qu'il est encore dans ma destinée de rendre les gens heureux sans le savoir ; je suis le monsieur Jourdain du bonheur. C'est égal ! De tout ceci ce que je ne digère point, c'est ta belle-mère ! me lancer pendant des mois, dans un steeplechase d'enfer quand un mot de toi pouvait...

— Mon pauvre et cher ami ! Comment l'aurais-je dit, ce mot-là ? Je ne t'en dois pas moins deux bonnes fortunes...

— Et tu me devras, de plus, la troisième et dernière.

— Tu pervertis mon entendement. Parle vite, et sois net, clair et bref.

Camille Regour, après avoir examiné une fois encore la chère photographie et soupiré, se rassit. Daniel de Pragat regagna sa bergère. Tous deux fumaient avec précipitation et abondance de bouffées.

— Daniel, je te marie.

Daniel se retrouva subitement debout.

— Tu me maries ? Où ? Avec qui ? demanda-t-il rapidement et abasourdi.

— Mon ami, je t'ai trouvé une femme et j'en ai fait la demande en me noyant dans les flots de l'Archipel.

— Décidément, tu es fou. Le soleil d'Egypte...

— Pas le moins du monde. Ton futur beau-père et moi avons traité d'affaire, le ventre sur un engin de sauvetage, une balise d'occasion, une cage à poulets.

— Je t'en conjure ! Parle raisonnablement et vraisemblablement.

— Je t'assure que je suis véridique. Nous allions nous noyer; mais avec ma cage à volailles surnageait aussi ma vieille amitié pour toi.

— Et contre qui, grand Dieu ! m'as-tu marié de la sorte ?

— Contre la fille de maître Mounine, avocat au barreau de Marseille et, s'il t'en souvient, ton confrère adverse dans ma malheureuse affaire de dommages et intérêts pour le bris d'une mâchoire.

— Voyons ! ménage ma cervelle. Depuis ton retour, une heure à peine, tu t'acharnes à me faire douter qu'elle soit solide.

— Tiens-toi bien ou gare au docteur avignonnais Congruant. Je te le répète: avec Mlle Mounine, Euphrasie de petit nom. Elle est sans mère et fille unique. Il paraît qu'elle est très jolie et fort riche; voilà, du moins, ce que m'a soutenu son père et j'ai tout lieu de croire qu'il a, cette fois, assez bien dit la vérité.

— Mais, dans les flots de l'Archipel ?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres

deux personnes ont été tuées ; plusieurs autres ont été blessées.

— Une dépêche de Londres annonce que cent cinquante orangistes ont attaqué Belfast lundi à midi. Ils ont été combattus par les catholiques. On compte, de chaque côté, de nombreux blessés.

La police a été impuissante pour réprimer les désordres. Des renforts ont été immédiatement envoyés.

Nouvelles des Cantons.

BERNE. — L'ascension du Mœnch n'avait pas été faite depuis dix ans. Deux Anglais, accompagnés de deux guides de Grindelwald, l'ont accomplie le 13 septembre avec succès. C'est une des plus dangereuses des Alpes bernoises. Partis de la Wengernalp-Scheidegg à 2 heures du matin, les courageux alpinistes sont arrivés au sommet à 6 heures du soir et ont assisté à un magnifique coucher de soleil.

— Samedi, à 6 heures du soir, la population de Berne a été gratifiée d'un choral solennel joué du haut de la tour de la cathédrale, en l'honneur du Jeûne fédéral.

SCHAFFHOUSE. — La belle propriété de Charlottenfels, près Schaffhouse, qui appartient à la famille Moser (qui habitait le Locle) et dont le fils occupe en ce moment le monde géographique, est sur le point d'être vendue au prince Alexandre de Battenberg. Son aumônier, M. Koch, qui a été longtemps instituteur à Schaffhouse, a recommandé le château et le prince paraît décidé à l'acheter.

BALE. — La police de Bâle a fait jeudi une razzia de gens en fuite, entre autres une dame de buffet bavaroise qui a commis un vol à Neuchâtel.

ST-GALL.— L'instituteur Rohner, d'Oberschau, a été arrêté comme incendiaire et incarcéré à Buchs.

— Le maréchal comte de Moltke vient d'arriver aux bains de Ragatz. Il est descendu au grand hôtel Quellendorf, où il restera quelques semaines.

VAUD. — Une cérémonie intéressante a eu lieu jeudi à l'hôtel de l'Ours, à Payerne, c'est la remise solennelle, faite en présence de l'état-major de division et des officiers étrangers, d'un magnifique couvert d'argent, offert par M. Dunant, au nom de l'Etat de Genève, au pontonnnier vaudois Dutruit. On se souvient que ce brave soldat, pendant la dernière école du bataillon de génie n° 1, — qui avait lieu à Genève, — a sauvé la vie d'une petite fille emportée par le courant du Rhône.

Chronique neuchâteloise.

⁂ *L'orage de dimanche dernier.* — Pendant l'orage de dimanche soir, 19 septembre, la grêle est tombée à Sauges, à Saint-Aubin, à Vaumarcus. Les vignobles de ces localités ont été très fortement atteints.

Voici les renseignements plus complets et malheureusement trop exacts qu'un des abonnés de la *Feuille d'Avis* de Neuchâtel communique à ce journal :

« La grêle a commencé dimanche soir à 7 ¾ h. et a duré 25 minutes sans interruption ; elle était excessivement serrée et chassée ; des grêlons atteignaient la grosseur d'une noix. L'orage a été pendant deux heures d'une violence inouïe, la foudre n'était qu'un formidable ronflement. Plusieurs maisons à Sauges et à Saint-Aubin ont été envahies par l'eau, les habitants ont dû appeler les voisins à leur secours. Tout le vignoble depuis Sauges à Saint-Aubin est littéralement hâché, la récolte qui donnait de si belles espérances, gît broyée sur le sol défoncé par la ravine. C'est un spectacle désolant, les chemins sont défoncés ou couverts de la terre des vignes. Nous ne parlons pas des fruits des arbres et des légumes ; les jardins semblent avoir été mis au pillage. Nous plaignons vivement quantité de petits propriétaires pour qui la vendange est le seul produit qui leur procure un peu d'argent, sur lequel, hélas ! quelques-uns comptaient pour payer une première part du Crédit mutuel.

Le vignoble de Sauges à Vaumarcus a relativement moins souffert. Celui de Saint-Aubin à Gorgier est bien mal arrangé, surtout par la ravine et les murs éboulés.

Derrière-Moulin a été atteint légèrement, enfin les autres localités du vignoble du côté de Neuchâtel paraissent avoir été épargnées.

A Sauges, vingt heures après ce sinistre orage, on trouvait encore des morceaux de grêlons dont quelques-uns avaient plus d'un centimètre de diamètre. »

⁂ *Neuchâtelois à l'étranger.* — Nous lisons dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 2 (14) septembre 1886 :

« Vendredi soir, une jeune femme assez bien mise se jetait dans la Néva du haut du pont Toutchkow et disparaissait bientôt. Il se forma en quelques minutes un fort attroupement, mais il ne se trouvait personne pour aller au secours de la malheureuse. Tout à coup un jeune homme qui passait en drojki, après s'être informé de quoi il s'agissait, s'est prestement débarrassé de son paletot et, sans même prendre le temps d'ôter ses bottes, s'est jeté à l'eau. Au bout de quelques minutes, malgré l'obscurité, il a été assez heureux pour saisir la noyée par les cheveux et pour la hisser dans un bateau avec l'aide d'un sergent de ville.

» La jeune personne a été transportée, pour les constatations, au bureau de police du quartier. Son sauveur a repris son paletot et, les vêtements ruisselants, est remonté en drojki pour regagner son domicile. Nous apprenons que ce courageux jeune homme est un Suisse, M. Charles Bovet, de Neuchâtel. »

Nous croyons savoir — dit la *Feuille d'Avis* — que notre jeune compatriote n'en est pas à son coup d'essai, et qu'il a déjà trois fois au moins eu le bonheur de sauver la vie de ses semblables en danger de se noyer.

⁂ *Industrie suisse.* — On lit dans l'*Etoile du Sud,* journal paraissant à Rio de Janeiro, que des horloges électriques ont été placées depuis le 1er août dernier, entr'autres dans la salle principale de la Bourse de cette ville, et à l'administration des Postes. Elles ont été livrées par la Fabrique des télégraphes de Neuchâtel. L'horloge-mère ou motrice, construite aussi par M. Hipp, est installée dans les magasins d'horlogerie de M. Mæder-Dubois, rue de Quitanda, bien connu sous le nom de *Pendula fluminense.*

⁂ *Témoignage de sympathie.* — Nous apprenons que M. le capitaine Graâ, du Locle, commandant de la batterie 11, a — tout comme son collègue de la 10 — reçu, des hommes de sa batterie, une coupe en témoignage de sympathie.

Chronique locale.

⁂ *Protectionnisme français.* — Nous trouvons dans un journal biennois le texte de la circulaire suivante :

« Chaux-de-Fonds, le 14 septembre 1886.

» Messieurs,

» Le Département fédéral du commerce et de l'agriculture, par un office du 6 courant, nous communique ce qui suit :

« Nous avons l'honneur de vous informer que, » d'après un rapport de la légation suisse à Pa» ris, l'application de la circulaire du 26 février » dernier concernant l'interdiction de l'entrée en » France de marchandises revêtues d'un nom ou » d'une marque française a été suspendue par » l'administration française. »

» Veuillez, messieurs, faire connaître aux intéressés de votre section, le fait ci-haut relaté dont il leur importe d'être instruit et recevoir nos salutations bien distinguées.

» *Société intercantonale des industries du Jura.* »

⁂ *Fonctionnaires postaux.* — Le Conseil fédéral a nommé commis de poste au Locle : M. Paul-E. Guillod, de Nant (Vuilly), actuellement commis de poste à la Chaux-de-Fonds.

⁂ *Conseils de prud'hommes.* — L'élection des conseils de prud'hommes pour la municipalité de la Chaux-de-Fonds, aura lieu les samedi 2 et dimanche 3 octobre prochain.

Pour de plus amples détails voir aux annonces du présent numéro.

Dernier Courrier.

Genève, 21 septembre. — Le *Journal* dit qu'il est inexact, que le Conseil fédéral ait statué sur les trains de nuit ; les concessions garantissent, paraît-il, les compagnies contre les exigences de la Confédération.

— L'autorité vaudoise a réclamé au gouvernement genevois l'extradition du nommé Rothenburger, poursuivi sous l'inculpation de brigandage, commis entre Glion et les Avants, sur la personne du jeune Frédéric M.

— La *Tribune* annonce que le commandant du bataillon de carabiniers n° 2, composé de compagnies des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Genève, a offert au nom de son bataillon un prix d'honneur d'une valeur de 300 fr. pour le tir fédéral de 1887. Cette somme provient d'une collecte faite dans le bataillon le jour de la revue du 16 septembre, près de Corcelles.

— M. le professeur Élie Wartmann, né à Genève le 7 novembre 1817, vient de mourir. L'Université de cette ville vient de perdre, par ce décès, un professeur distingué, la patrie genevoise et suisse un citoyen dévoué, toujours prêt à mettre avec joie et abnégation son savoir, son temps et les remarquables aptitudes de son intelligence et de son caractère au service de toutes les entreprises utiles à la science et au pays.

Le Conseil fédéral, lors de l'exposition universelle de 1867 à Paris, demanda à M. Wartmann un rapport sur l'horlogerie suisse et à l'exposition universelle de Vienne en 1873, un compte rendu sur les instruments de précision et sur ceux de l'art médical. En 1876, le même professeur était président de la commission fédérale pour l'exposition scientifique anglaise à South Kensington ; en 1877, il fut désigné comme l'un des trois commissaires chargés de préparer les envois de la Suisse à l'exposition universelle de 1878 à Paris. En 1881, il était membre de la commission cantonale genevoise pour l'exposition suisse à Zurich et membre du jury international des électriciens à l'exposition d'électricité en septembre et octobre 1881 à Paris. Enfin, en 1884, il fut nommé vice-président du jury international d'électricité à l'exposition italienne à Turin.

M. Wartmann était membre correspondant de l'Académie de Turin, de celle de Naples, et de plusieurs sociétés savantes. Il était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre espagnol d'Isabelle la Catholique, et officier de l'ordre de la Couronne d'Italie.

Lugano, 20 septembre. — Les sociétés libérales ont fêté hier le jeûne fédéral par un banquet populaire de 350 couverts, dans lequel des toasts ont été portés à la patrie et à la fraternité fédérale par MM. Battaglini, Azzi, et autres orateurs. Le soir, il y a eu fête vénitienne sur le lac ; le coup d'œil était splendide.

Strasbourg, 21 septembre. — L'empereur d'Allemagne a adressé au lieutenant général de Henduck un ordre du cabinet par lequel il lui témoigne sa complète satisfaction à l'égard du XVe corps d'armée. Cet ordre de cabinet se termine ainsi : « Je me sépare du XVe corps d'armée avec le sentiment du plus entier contentement, et la ferme confiance qu'en toutes circonstances il montrera au monde quelle est la solidité du lien qui unit toutes les races allemandes, et de quel esprit unique, de quelle même vie, elles sont animées. »

Metz, 21 septembre. — Le prince impérial et le prince Guillaume ont fait hier leur entrée à Metz sous de superbes arcs de triomphe, au son des cloches et au bruit des canons. Les princes ont été accueillis par les acclamations enthousiastes de la population. Les élèves des écoles et les sociétés formaient la haie. La ville était partout brillamment décorée.

Pendant son voyage également, le prince impérial a été longuement acclamé à toutes les stations par la population accourue en foule de partout.

Paris, 21 septembre. — Il résulte des explications données par le ministre des finances dans la commission du budget, que le déficit du budget de 1886 serait définitivement de 74 millions. Le ministre a déclaré que le seul impôt nouveau possible en 1887 était l'impôt sur l'alcool. Il refuse d'examiner la question de l'impôt sur le revenu.

— Le *Temps* constate l'insuccès de l'Angleterre en Egypte dont la situation devient de plus en plus mauvaise. Ce journal croit que l'Europe ne tardera pas à intervenir dans cette question qui lui appartient.

Chaque soir L'IMPARTIAL est en vente au numéro, au magasin de tabacs et cigares de M. Perrier, Rue Léopold Robert, 43.

Maison à vendre
à la Chaux-de-Fonds.

L'hoirie de M. Gaetan Ronco expose en vente aux enchères publiques, la maison qu'elle possède à la Chaux-de Fonds, rue du Grenier N° 5.

Par sa situation au centre des affaires, cette maison, qui a été transformée en magasins tout récemment, peut convenir à divers commerces.

Cet immeuble consiste en :

a) Une maison d'habitation de trois étages sur le rez de-chaussée, renfermant magasins et appartements avec dépendances, caves voutées

b) Un petit bâtiment au sud de la maison pour entrepôt et lessiverie.

Avec ces maisons le sol sur lequel elles sont placées et les terrains qui en dépendent.

La vente aura lieu dans une seule passation publique, qui sera tenue à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux de-Fonds le **Mercredi 29 Septembre 1886,** dès les deux heures de l'après-midi ; à trois heures les enchères auront lieu aux cinq minutes et la décision d'adjudication ou de retrait de l'immeuble sera prise par les vendeurs dans l'heure qui suivra la clôture des enchères.

Pour voir l'immeuble s'adresser au magasin et pour les conditions de la vente au notaire Jules Soguel, rue de la Paix N° 19, à la Chaux-de Fonds. 6729-2

Chez M. L.-A. CHALIER
ferblantier-lampiste
Passage du Centre, vis-à-vis du Café Vaudois

Transformation, réparation et nettoyage de **lampes** en tous genres et **quinquets pour horlogers.** 6854-1

OUVROIR

Le Comité de l'Ouvroir, désirant reprendre son activité cet hiver et devant, à cet effet, hâter la liquidation des marchandises confectionnées, organisera une vente spéciale du **20 au 25 Septembre,** de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au local de l'Ouvroir, rue de la Serre N° 4, (maison Wüscher.)

L'Ouvroir est encore bien assorti dans tous les articles, tels que linges de cuisine, tabliers ordinaires et soignés, blouses, bas, linge de corps, etc.

Le Comité se recommande à l'intérêt de tout le public et de ses bienveillants membres passifs en particulier.

Il sera fait un rabais sensible sur tous les articles. 6871-2

Au Magasin de 6704-5

COMESTIBLES
Ch^t SEINET

Véritable raisin du Valais

Poissons rouges, vivants.

Deux associés, planteurs ayant un nombreux personnel, désirent entrer en relations avec quelques bonnes maisons, pour les plantages ancres levées visibles et levées couvertes. Ouvrage fidèle et prompt.

S'adresser Crêt-du-Locle 37. 6955 1

Enchères publiques

Il sera vendu, **Mercredi 22 Septembre** 1886, sous le couvert municipal, les objets provenant de la liquidation Wyss-Ritschard, Caisse de prêts sur gages.

On peut retirer les objets, jusqu'au Mercredi 22, à 9 heures du matin, à la Caisse de prêts sur gages, rue de la Serre 37, au rez-de chaussée. 6979 1

REPRÉSENTATION
DE
fabriques d'horlogerie françaises & suisses
COMMISSION & COURTAGE
THÉODORE DREYFUSS
16, Boulevard du Temple, 16
Paris. 5350-5

Appartements à louer

dans une belle situation et maison d'ordre :

Pour St-Martin 1886 : un joli pignon de 3 chambres, cuisine et dépendances.

Pour St-Georges 1887 : deux appartements de chacun 3 chambres, 1 cabinet, cuisine, corridor et dépendances. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6895-1

CONCOURS INDUSTRIEL

Le Comité de la **Société d'Emulation industrielle** rappelle aux intéressés que le concours local pour ouvriers et apprentis des parties concernant l'enveloppe et la décoration extérieure ou intérieure de la montre sera clos **le 30 Septembre.**

Au nom du Comité de l'Emulation industrielle :
6566 4 **Ferd. Porchat,** *président.*

Menuiserie
ÉBÉNISTERIE
CHARPENTERIE
Vitrerie
BATIMENTS
MEUBLES
CAISSES D'EMBALLAGE
pour l'horlogerie.
CERCUEILS
TRAVAIL PROMPT & SOIGNÉ
Prix modiques.

G. EBERLE
Rue de l'Envers, 1
CHAUX-DE-FONDS
6865-9

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

56, Rue de la Demoiselle, CHAUX-DE-FONDS Rue de la Demoiselle, 56

ATELIER PHOTOGRAPHIQUE EN TOUS GENRES
Portraits jusqu'à grandeur naturelle, fine exécution.
— Photographie instantanée, pour les enfants. —
Spécialité : Groupes de toutes grandeurs, pour sociétés et familles.
Reproduction
d'après d'anciens portraits, en toutes grandeurs et avec ressemblance garantie.
Portraits, format carte de visite, à 7 fr. la douzaine.
6767-7 **ON OPÈRE PAR TOUS LES TEMPS**
Se recommande ***Ferdinand BAUER.***

LIQUIDATION
du Magasin à l'Industrie Neuchâteloise
10, Rue Léopold Robert, 10

Vu la hausse considérable survenue ces derniers temps sur les laines de toutes provenances, les prix réduits auxquels ont été cédés les laines en magasin et les articles confectionnés, ne pourront être maintenus que fort peu de temps, il est donc de l'avantage de chacun de se hâter de faire sa provision pour la saison prochaine, afin de profiter encore des prix suivants: 6886-4

Laines à tricoter	ordinaires	à fr. **2»75** le ½ kilo.
»	» qualités moyennes, à fr. **3»50, 4»** — et	**4»50** »
»	» extra fine	à fr. **5»** — »
»	**Mérinos,** pour camisoles, etc. . .	à fr. **6»** — et **7»50** »
»	pour **jupons,** qualité supérieure, 16 fils . .	à fr. **6»** — »
»	**Terneaux,** en 3, 4, 6, et 8 fils	à fr. **6»** — »
»	**Cordonnet,** Zéphir, Gobelin et Mohair, etc.,	à fr. **7»** — »
»	**Perse,** toutes nuances	à fr. **6»** — »

Spencers, Gilets de chasse, Jupons, Robettes, Châles, Pélerines, Caleçons, Camisoles, Coiffures, Bas, Chaussettes, et en général tous les articles de Lainerie et Bonneterie à la main et au métier, à des prix rendant toute concurrence **impossible.**

VIN DE VIAL
VIANDE - QUINA - PHOSPHATE
TONIQUE énergique que doivent employer
Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants débiles et toutes Personnes délicates
POUR COMBATTRE:
ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUISEMENT nerveux, AMAIGRISSEMENT
Phie VIAL, 14, r. Bourbon, à LYON; — MEYNET, 11, r. Gaillon, à PARIS, et Phies.
DÉPÔT à la Chaux-de Fonds, chez M. **Beoh,** pharmacien. 5526-1
Le prix pour la Suisse sera toujours de 5 francs la bouteille.

Oignons à fleurs de Haarlem et du Midi

Gustave HOCH, marchand graînier
Place Neuve, 8 — CHAUX-DE-FONDS — Place Neuve 8

Je recommande aux amateurs mon grand assortiment de **Jacinthes, Tulipes, Crocus, Narcisses, Anémones, Renoncules,** etc., etc., au plus bas prix.
Catalogue sur demande gratis. 6768-3

Avis aux militaires.

Nettoyage d'habits militaires
à PRIX MODÉRÉS
Teinture **Moritz-Blanchet,** rue de la Ronde 29. 7004-1

Grenaille, à 60 ct. le kilo
au magasin de fers
Jean STRUBIN
Chaux-de-Fonds 7019-4

R. PERROUD
9, Rue Neuve, 9
Homard, à fr. 1»50 la boîte
Bœuf salé, à fr. 1»25 la boîte
6228-27*

Expédition permanente, consciencieuse et à des prix modérés
pour l'Amérique
du Nord et du Sud (spécialement l'Argentinie) par la bien recommandée agence générale (H. 28. Y)
Isaac Leuenberger, Bienne & Berne.
S'adresser à M. **A. Pfister,** Hôtel de la Gare, **Chaux-de-Fonds,** et M. **Ch. Jeanneret,** rue Pury, 6, **Neuchâtel.** 161 4

-Choucroûte-
de Strasbourg.

Arrivages très prochains, — au prix du jour. — Les livraisons se font par fûts de 12 ½ — 25 — 50 — 100 et 200 kilogs.

Les personnes qui désirent se procurer de la vraie choucroûte de Strasbourg sont priées de se faire inscrire chez **M. Dumont-Fraissard, rue Léopold-Robert N° 17.** 6840-3

USINE DES ENFERS
Ph.-H. MATTHEY-DORET fils

Cokes, Houille, Anthracite, Briquettes, Charbon de bois, Déchets, Sciure, etc.

Bois-Planches

Spécialité de Bois façonné
Rendu franco au bûcher
(Mesurage garanti et reconnu officiellement)
VENTE AU COMPTANT
TÉLÉPHONE 1785-45

A louer

Rue Neuve, un **appartement** de 4 pièces avec belles dépendances, qui est à reprendre de suite ou à volonté, pour une année.

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 2882-23

Rosée des Alpes
Eau merveilleuse pour la toilette

Hygiénique par excellence, aucune tare de la peau ne résiste à son action, que ce soit, dartres, boutons, crevasses, rougeurs, etc. Elle produit un teint mat et velouté et devrait être pour les dames, surtout dans les saisons de printemps et d'été, d'un usage journalier. Se vend au prix de 2 francs, chez Mme veuve REUSSNER, libraire, unique dépositaire pour la Chaux-de-Fonds. 2759-19

A LOUER

A remettre pour St-Martin 1886, pour un commerce quelconque, un rez-de chaussée composé de six pièces, dont une grande salle ; dépendances et grandes caves. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 2645 45*

Dépôt
DE
SECRETS AMÉRICAINS
chez A. MAIRET 6575-7
116, CRÊT-VAILLANT, 116, LE LOCLE.

Boulangerie, Rue de la Cure, 2.

M. **Louis Gabus** demande un apprenti de 15 à 16 ans. 7099-3

A la même adresse, **vins à emporter.**
Neuchâtel blanc, à **70** ct. le litre.
Vin rouge, ordinaire, à **60** ct. le litre.

Une demoiselle désire reprendre la suite d'un commerce, de préférence, de mercerie et d'épicerie. A défaut, elle accepterait une place dans un magasin. Déposer les offres aux initiales **L. Z.** au bureau de l'IMPARTIAL. 7095 3

Une demoiselle de magasin désire trouver une place.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7068-3

Un jeune homme de 20 ans, muni de bons certificats, cherche une place de domestique où il puisse apprendre le français. Il ne regarderait pas au gage. — S'adr. chez M. U. Dubois-Sandoz, rue du Parc 70. 7072-3

Une doreuse de roues, bien au courant de sa partie, désire se placer de suite dans un atelier de la Chaux-de-Fonds. - S'adresser à Mme BARBEY, rue des Terreaux, N° 9, 2me étage. 7101-3

Un jeune homme de la Suisse allemande cherche une place de domestique, pour soigner le bétail. Bons certificats à disposition.
S'adresser à M. Neuschwander, rue Fritz Courvoisier, maison André. 7022-2

Une personne âgée désire se placer pour faire un petit ménage.
S'adresser chez Mlle Ællen, rue du Progrès 105 A. 6976-2

Une fille forte, robuste, aimant les enfants et pouvant faire tous les travaux d'un ménage, cherche au plus tôt une place. — S'adresser à Mademoiselle Marie Maitre, chez Monsieur François Henry, rue de l'Industrie 16. 7010 2

Dégrossisseur. On demande une place de dégrossisseur ; au besoin on pourrait achever des boîtes.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 6928-1

Fille. On cherche pour une fille de 20 ans et de toute moralité, une place de sommelière dans un café ou hôtel, où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Bonnes références à disposition. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6909-1

Un homme recommandable désire trouver, pour le 1er octobre, une place comme homme de peine ou aide-dégrossisseur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6866 1

Une demoiselle, neuchâteloise, connaissant les deux langues et, ayant passé plusieurs années en Allemagne, cherche une place comme **demoiselle de magasin** ou femme de chambre. Certificats à disposition. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6879 1

Assujettie. Un jeune fille ayant fait un bon apprentissage de sertisseuse de moyennes désire se placer de suite comme assujettie. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6993-1

Un jeune homme cherche une place de comptable, comme volontaire, dans une maison de commerce quelconque. Références à disposition. — S'adresser rue de Bel-Air, N° 28, Chaux de-Fonds. 7012-1

Régleur. Un bon régleur demande à entrer dans un comptoir pour tenir la lanterne et faire des réglages. — Bonnes références. - S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6916-1

Commissionnaire. On demande de suite un jeune garçon comme commissionnaire. — S'adr. rue du Parc 74, au premier étage. 7070-3

Remonteurs. On demande deux remonteurs pour pièces à clefs, ancre et grandes pièces. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7075 3

Emboîteur. On demande de suite un bon ouvrier emboîteur, capable ; plus, un **apprenti repasseur**, logé et nourri chez ses parents. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7084-3

Coiffeur. On demande un bon garçon coiffeur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7086-3

On demande des **cuisinières,** des **femmes de chambre**, des **sommelières,** des **servantes.** — S'adresser au **Bureau de placement** BERNARD KÆMPF, rue Fritz Courvoisier, N° 18. — **RÉPARATIONS DE MOULINS à CAFÉ.** 7087-3

Monteurs de boîtes en or sont demandés pour la grande et la petite pièce. — Inutile de se présenter sans preuves de capacités. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7089 3

Polisseuse. On demande uue ouvrière polisseuse de boîtes, ainsi qu'une apprentie. — S'adresser rue de la Demoirelle, N°51, au pignon. 7092-3

Graveur. On demande un bon et habile finisseur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7096-3

Nickeleur. On demande pour entrer de suite un bon ouvrier nickeleur, sachant bien travailler à la machine. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7100-3

Jeune homme. On demande pour entrer de suite un jeune homme, ayant terminé ses écoles, pour s'aider à dégrossir et faire les commissions; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. — S'adresser chez MM. Amez-Droz, Parel et Co, rue Fritz Courvoisier, N° 17. 7102-3

Jeunes gens. On demande des jeunes gens ayant travaillé aux échappements et désirant apprendre à repasser et remonter. — S'adresser rue du Parc, 60 6922-3

Finisseur. On demande un bon finisseur pour pièces couleur, chez M. Lévy, graveur, rue de la Chapelle, 3. — A la même adresse, **à vendre** ou à louer une **ligne droite** à bielle. 7037 2

Emailleur. On demande un ouvrier émailleur. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7038-2

Secrets. On demande un ouvrier et un apprenti faiseurs de secrets. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7035-2

Sertisseur est demandé de suite. Ouvrage suivi. — S'adresser chez M. Jacob Christen, rue du Doubs 21. 7039-1

Doreuse de roues. On demande de suite une bonne ouvrière **doreuse de roues**, connaissant la partie à fond. — S'adresser rue de la Ronde, 11, 1er étage. 7031-1

Servante. On demande de suite une bonne servante, munie de bons certificats. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6975-1

Cuisinière. On demande pour le 1er octobre, une bonne cuisinière, ou une fille déjà au courant de la cuisine.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 6995 1

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille, connaissant les travaux d'un ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7009-1

Servante. On demande une servante, au courant des travaux d'un ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 7014 1

Servante. Dans un restaurant, on demande de suite une bonne servante, sachant bien faire la cuisine. — Bon gage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6968-1

Fille. On demande de suite une fille de toute moralité, pour aider au ménage et servir au Café. - - S'adresser au Restaurant des Armes-Réunies. 6969-1

Fille. On demande de suite une bonne fille, connaissant tous les travaux du ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6940-1

Appartement. A remettre pour le 11 novembre 1886, un beau logement de 3 pièces, dans la maison rue du Pont 17. — S'adresser chez M. Paul-Louis Matile, rue du Pont, 15. 7094-3

Chambres. A louer deux belles chambres meublées, exposées au soleil et indépendantes, dont une pour fin courant et l'autre au 15 octobre prochain.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 7098-3

On offre à une demoiselle de toute moralité la place pour coucher. A la même adresse on offre à vendre plusieurs plantes de fleurs. — S'adresser rue du Progrès 18, 1er étage. 7093-3

A louer pour St-Martin prochaine un atelier situé rue Léopold-Robert 28 A. Cet atelier peut être transformé en logement. Au besoin, on louerait toute la maison. — S'adresser à M. Ch.-E. Jacot, Léopold Robert, 28. 6640-3

Logement. Pour cause de départ, à louer de suite un logement de 4 pièces et dépendances, au rez-de-chaussée. — S'adresser rue du Parc 76, rez-de-chaussée, à droite. 7041-2

Chambre meublée, très indépendante, est à louer, rue Fritz Courvoisier, 8, au 3me étage. 7028-2

A louer à **Corcelles,** deux petits logements, dont un de suite, et l'autre pour St-Martin. — S'adresser à Théophile Colin, à Corcelles. 5899-4

Chambre non meublée et indépendante est à louer de suite, rue du Four, 4, au rez-de-chaussée. 7045-3

Chambre. A louer de suite une belle chambre à deux fenêtres, meublée ou non. — S'adresser rue du Parc, 65, au 1er étage, à droite. 7040 2

Appartement. A louer pour St-Martin prochaine, un bel appartement au soleil levant, composé de trois chambres avec cuisine et dépendances. — S'adresser rue du Premier Mars 7, au second étage. 6997-2

Appartement. A louer, pour le 23 avril 1887, un grand appartement, composé de trois chambres, dont deux à 3 fenêtres et une à 2 fenêtres, avec dépendances, situé rue de la Demoiselle, près du Collège primaire. — S'adresser à M. Pierre-Oscar DuBois, rue de la Charrière, N° 2. 6875-2

Appartement. A remettre, jusqu'en St-Georges, un beau logement, composé de 3 pièces et dépendances, pour le prix de fr. 240. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6755-2

Appartement. Un appartement de trois pièces, alcôve et dépendances, est à remettre pour St-Matin 1886 ou St-Georges 1887. — S'adresser Place d'Armes 10. 6974-1

Logement. A louer, pour St-Martin prochaine, un beau logement de trois pièces, avec alcôve et corridor, bien exposé au soleil, au second étage de la maison rue du Parc 69.
S'adresser au magasin d'épicerie dans la même maison. 6869-1

Appartement. A louer pour la Saint-Martin, un beau petit logement de 3 pièces. — Conditions avantageuses. — S'adresser rue de l'Industrie, N° 16, au magasin. 6887-1

Appartements. M. Zélim Jacot, charcutier, à Renan, offre à louer plusieurs logements, de suite, pour St-Martin 1886, ou St Georges 1887. 7005-1

Chambre. A louer de suite une grande chambre bien meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors.
S'adresser rue de la Balance 4, au second étage. à droite. 6980-1

Chambre. A louer une chambre bien meublée et indépendante.
S'adresser rue du Progrès 17, au premier étage, à droite. 6986-1

Appartements. A louer de suite un appartement de 4 pièces, situé rue du Four. — Pour St-Martin un bel appartement de 3 grandes pièces, corridor et dépendances, situé Place-d'Armes. — S'adresser à M. Ed. Schneider, Passage du Centre, 4. 6899-1

Chambre. A louer de suite une chambre, à un monsieur de toute moralité. — S'adresser rue de la Demoiselle, N° 37. 6987-1

Chambre. A louer une chambre meublée, à un monsieur de toute moralité. — S'adresser rue de la Paix 13, au rez-de-chaussée. 6988-1

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée, indépendante. — S'adresser rue des Terreaux, 14, au rez-de-chaussée 6994-1

Chambre. A louer de suite une jolie chambre meublée, au soleil, et indépendante. — Prix modique. — S'adresser rue du 1er Mars, 15, au troisième étage. 7000-1

Chambre. A louer, à des messieurs de toute moralité, travaillant dehors, une chambre meublée et au soleil. — S'adresser rue du Progrès 9, au second, à gauche. 7008-1

Chambre. A remettre de suite une chambre non meublée rue du Progrès 6, au second étage. 7011-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, indépendante, à une ou deux personnes de toute moralité.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 6964-1

Appartement. Pour cause de départ, M. Auguste Ribaux, architecte, offre à remettre de suite ou pour St-Martin, l'appartement qu'il occupe au premier étage, rue de la Paix, N° 11, où l'on peut s'adresser. 6942-1

Chambre. A louer une jolie chambre meublée. — S'adresser rue Fritz Courvoisier, 11, 3me étage. 6932-1

Chambre. Une demoiselle offre à partager sa chambre avec une personne de toute moralité. — S'adresser rue du Soleil, N° 9, au 1er étage. 6930 1

On demande à louer un appartement de **4 pièces avec dépendances, situé près du nouvel Hôtel des Postes. — S'adresser à M. Jules-Henri Bourquin, Serre 23.** 7097-3

On demande à louer pour de suite, si possible, **un rez-de-chaussée ou un premier étage,** dans **une bonne situation centrale.**
S'adresser case postale 904. 7085-3

Chambre et pension. Un jeune homme, de bonne conduite, cherche pension et chambre dans une maison bourgeoise de la localité.
Adresser les offres sous initiales **H. P.,** poste restante. 7071-3

On demande à louer pour St-Martin, un **Café** bien situé, ou un local pour en établir un.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 6952-2

On demande à louer de suite, un **logement** de 3 pièces et dépendances, situé, autant que possible, au centre du village.
Déposer les offres au bureau de l'IMPARTIAL, sous les initiales **O. Z.** 7021-2

Cave. **On demande à louer** de suite une cave, située, si possible, à proximité de la Place du Marché. — A la même adresse, **à vendre** un bon **PIANO.**
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 6973-1

On demande à louer un **petit magasin,** au centre des affaires. — S'adresser chez M. Bernath, rue du Rocher 5. 6947-1

On demande à louer pour St-Georges 1887, un petit logement, pour des personnes de toute moralité et sans enfants. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6933-1

A vendre un beau et bon **régulateur** ; 72 cartons de six, 2 établis. — S'adresser rue des Terreaux N° 9, au rez-de-chaussée, à gauche. 7088 3

Lapins. A vendre de beaux lapins, grosse race tachetée, de différentes grandeurs. — S'adresser rue du Progrès N° 67, au deuxième étage. 7069 3

A vendre différents **meubles** de comptoir, layettes, banques, pupitre, etc., à des prix avantageux. - S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6891-4

A vendre un outillage bien conservé, pour monteur de boîtes. — S'adresser à M. F. Schmidt, rue du Pont, N° 13. 7036-2

Chien d'arrêt, blanc et brun, bien dressé, est à vendre.
S'adresser à M. Abraham-Louis Clottu, à Cornaux. 6983 1

A vendre une élégante **table à écrire,** en noyer, un **potager** peu usagé, un bois de lit et un vélocipède pour enfant. — S'adr. rue du Parc 73. 6957-1

Potager. A vendre, un potager usagé, en très bon état, à prix modique, chez R. PICARD jeune, Parc 1. 6956-1

A vendre un **lit complet,** à une personne, un bonheur de jour et une table à ouvrage. — S'adresser à Mme veuve Bolliger, rue du Progrès 1. 6960 1

A vendre **deux lits complets,** neufs et d'occasion, rue Léopold Robert 50, au premier étage. 6967-1

A vendre de très bons **mouvements remontoirs,** échappements faits, savoir: des 13 lignes laiton, cylindre ; 16 lig. savonnettes nickel, ancre, lignes droites ; 19 lignes, verre, laiton, ancre, lignes droites ; deux 20 lig., sav., chronomètres, bascule, ressort. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 6923-1

A vendre une très belle **poussette** tout à fait neuve, ainsi qu'une **baignoire** pour enfants. - A la même adresse, on achèterait un **lavabo** bien conservé.
S'adresser rue du Parc 76, au premier étage, à droite. 6972-1

Perdu dimanche 19 courant, depuis la rue du Versoix au Doubs, en passant par la nouvelle route, un **médaillon** or niellé, contenant deux photographies. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au bureau de l'IMPARTIAL, contre récompense. 7046 2

Trouvé **2 ombrelles**. — Les réclamer rue de l'Industrie 5, au 2me étage, contre désignation et frais d'insertion. 7023-1

Trouvé **une montre argent**. La réclamer au buffet de s Convers, contre désignation et frais d'insertion. 7029 1

Brasserie ROBERT

Mardi et Mercredi, 21 et 22 Septembre
chaque soir dès 8½ heures

CONCERT

DONNÉ PAR 7090-2

la Famille Charles.

THÉATRE de la Chaux-de-Fonds

Jeudi 23 Septembre 1886

Bureau, 7½ heures. Rideau, 8 heures.

TOURNÉES SIMON (14me ANNÉE)

UNE SEULE

= REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE =

avec le concours de

MARIE KOLB

du Théâtre National de l'Odéon.

Sully, de l'Odéon, **Alfred Worms,** du Châtelet, **Marchand,** des Bouffes, **Jane Dargeau,** des Variétés, **Veret,** de la Renaissance, **Dhermont,** des Variétés.

Le grand succès actuel du Théâtre des Variétés, de Paris:

LE FIACRE 117

Comédie en trois actes, de MM. de NAJAC et A. MILLAUD.

On commencera par

LES BEAUX-PÈRES

Comédie-Vaudeville en 1 acte, de M. de NAJAC.

PRIX DES PLACES:

Balcons, fr. 3. — Premières, fr. 2»50. — Fauteuils, fr. 2. — Parterre et Secondes, fr. 1»25. — Troisièmes, 75 ct. 7076-2

Location habituelle.

Société alimentaire de l'ABEILLE

Le Comité prévient tous les souscripteurs qui voudront se fournir d'oignons de garde, que de très beaux échantillons sont arrivés; le prix en sera bien inférieur à celui du marché. Les inscriptions devront se faire jusqu'au 25 courant au domicile du caissier où les échantillons sont déposés.

Les inscriptions pour les pommes de terre peuvent se faire en même temps.

La Chaux-de-Fonds, le 17 septembre 1886.

6996-1 **LE COMITÉ.**

— Enchères. —

Conformément au § 109 du Règlement de transport des Chemins de fer suisses, il sera procédé le **27 courant,** à 10 heures du matin, à la Halle aux marchandises de la gare petite vitesse, à la vente d'un **fût vin rouge,** contenant environ 500 litres.

Cette vente aura lieu au comptant.

Le Chef de Gare,

7081-3 VIRCHAUX.

Restaurant des Reprises 17

Dimanche 26 Sept. 1886

Bal Bal

Se recommande

7079 3 **Reynold Jacot.**

A VENDRE, faute d'emploi:

12 douz. mouvts Lecoultre, remont., 14 et 15 lig., avec et sans échappts faits, première qualité.

6 grosses mouvts laitn, Vacheron, 14 lig., 16 lig., 17 lig., 18 lig. et 20 lig., cyl., finiss. faits et échappem faits (en partie.)

Le tout, 1re qualité.

A vendre par lots, au gré des acheteurs.

S'adresser chez MM. Courvoisier, frères, rue du Pont 12, Ch.-de Fonds. 7073 3

Avis aux fabricants d'horlogerie

NOUVEAUTÉ

Cadrans miroir en couleur

Spécialité de cadrans fantaisie émail.

H. Dellenbach

7934 3 Rue Fritz Courvoisier, 36.

ÉLECTION

DES

CONSEILS DE PRUD'HOMMES

des Samedi 2 et Dimanche 3 Octobre 1886

Le Conseil Municipal de la Chaux-de-Fonds,

Vu la Loi du 29 novembre 1885 sur les Conseils de Prud'hommes, et spécialement les articles 5 à 8, conçus comme suit :

« ART. 5. — Les Conseils de Prud'hommes sont élus par des groupes dont le nom« bre est déterminé par le Conseil d'Etat suivant les besoins locaux.

« ART. 6. — Sont électeurs et éligibles, les patrons, fabricants ou marchands, les « ouvriers et employés suisses, domiciliés dans le canton et jouissant de leurs droits « politiques.

« Les directeurs et gérants de sociétés sont considérés comme patrons.

« ART. 7. — Le Conseil Municipal dresse pour chaque groupe une double liste élec« torale; sur l'une sont inscrits les patrons et sur l'autre les ouvriers et les employés.

« Nul ne peut faire partie de plus d'un groupe.

« Ces listes sont affichées en la forme ordinaire.

« ART. 8. — Le Conseil Municipal nomme pour chaque groupe deux bureaux élec« toraux, siégeant dans des locaux distincts, l'un pour les patrons, l'autre pour les « ouvriers et employés. Ces bureaux prononcent sans recours sur toutes les réclama« tions et fonctionnent aussi comme bureaux de dépouillement. Les bureaux électo« raux sont présidés par des délégués du Conseil Municipal.

« L'élection a lieu dans la forme usitée par les élections cantonales et municipa« les. Le bureau électoral est ouvert le samedi de 4 à 8 heures du soir et le dimanche « de 8 à 11 heures du matin. »

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 mai 1886, instituant les Conseils de Prud'hommes dans le ressort municipal de la Chaux de Fonds pour répondre au vœu manifesté par le corps électoral de cette localité, le 21 mars.

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 mai 1886 ainsi conçu :

« ART. 1er. — Les Prud'hommes sont divisés en six groupes correspondant aux in« dustries et professions suivantes » : **(voir les affiches spéciales au local du vote, à l'Hôtel-de-Ville et au Bureau Municipal.)**

Vu une décision du Conseil Municipal en date du 9 juin, qui fixe à trente le nombre des Prud'hommes pour chacun des trois premiers et à vingt pour chacun des trois derniers groupes,

ARRÊTE :

ART. 1er. — Les citoyens suisses possédant les qualités requises par l'article 6 de la Loi sont convoqués pour les samedi 2 et dimanche 3 octobre 1886 pour procéder à l'élection des Conseils de Prud'hommes.

ART. 2. — Les bureaux chargés de constater la capacité électorale des citoyens et de les inscrire au rôle du groupe auquel ils se rattachent, comme patrons ou comme ouvriers, siégeront au Collège Primaire le samedi 2 octobre de 4 à 8 heures du soir et le dimanche 3 octobre de 8 à 11 heures du matin.

Chaque bureau sera muni d'une affiche indiquant à quel groupe il est destiné.

ART. 3. — Tout électeur inscrit au rôle, reçoit une enveloppe qui peut, à son gré, lui servir de bulletin de vote ou renfermer le bulletin manuscrit ou imprimé destiné à exprimer son suffrage.

ART. 4. — Le dimanche 3 octobre à 11 heures du matin, les bureaux électoraux procéderont au dépouillement des votes et dresseront la liste des Prud'hommes élus dans leurs groupes respectifs.

ART. 5. — Chaque bureau enverra au Conseil Municipal un procès-verbal de ses opérations après l'avoir fait signer par les membres qui y ont assisté.

La Chaux-de-Fonds, le 16 septembre 1886.

Au nom du Conseil Municipal :

7077-2 *Le secrétaire.* FRITZ ROBERT-DUCOMMUN. *Le président,* A. GROSJEAN.

BUVEZ DU PICOTIN

APÉRITIF AMERICAIN

le plus délicat, le plus puissant, le plus salutaire des apéritifs.

Demandez prix-courant et échantillons à

A. JEANNERET, représentant

13, Rue du Temple Allemand, 13 6864-1

CHAUX-DE-FONDS

Modiste.

Mademoiselle Dubois, modiste, continue à aller en journée, elle se recommande également pour du travail à la maison. Travail soigné, prix très modiques.

ADRESSE: 50, Rue du Parc, 50

Entrée par derrière la maison.

A la même adresse, **à vendre** un **fourneau de repasseuse,** tout neuf, ainsi que les fers. 7080-3

Brasserie ROBERT

7033-2

EXCELLENTE

Bière de garde

Spatenbräu Munich.

Mme Ifert se recommande aux dames de la localité pour des **journées,** soit pour laver, soigner les malades ou tout autre ouvrage.

S'adr. rue des Terreaux 2. 7082-3

SAVONS

Dans toutes les pharmacies **NEMO**

contre les maladies de la peau.

(O L 183 G) 6184-26

AU JAVANAIS

MAGASIN

de Tabacs & Cigares

= sous l'Hôtel de la Balance =

CHAUX-DE-FONDS

La satisfaction témoignée à MARC MATILE, par sa nombreuse clientèle, l'engage à se recommander à l'honorable public qui ne l'aurait pas encore visité, à le faire, assuré d'avance que chacun voudra continuer à s'approvisionner des marchandises de premier choix, dont il est constamment pourvu.

Vente de tous les journaux, ainsi que timbres-poste suisses et français. 7078 3

Dépôt

de Chemises pour Messieurs

Rue du Progrès 30

à côté de l'Eglise indépendante

Se recommande

6907 1 **Th. Baumann.**

Le Docteur Sandoz

est de retour. 7024-1

MALADIES DES YEUX

Les consultations du Dr **Verrey** n'auront pas lieu Jeudi 23 septembre. 7067-1

Avis aux parents. Une dame seule, du Vignoble, prendrait en pension, 2 enfants en âge de fréquenter l'école. Soins dévoués, vie de famille. — S'adr. à M. Petitpierre, pasteur, à Corcelles. 7066 3

A louer

pour St-Georges 1887, à proximité de l'Hôtel des Postes, un **beau logement** de 3 ou 4 pièces, dont l'une indépendante, utilisée jusqu'ici comme magasin.

S'adresser rue Léopold Robert N° 47, au premier étage. 7083-3

Atelier de Graveurs. **A vendre,** au Vignoble, un atelier de graveurs et guillocheurs, comprenant: 2 tours à guillocher circulaires, dont 1 avec excentrique, 1 lapidaire, 1 tour à polir, 20 douzaines bagues, claies, chaises, lampes, bocaux, etc. — S'adr. à M. Ch. Gorgerat-Auberson, Boudry. 7074-6

AVIS AUX FABRICANTS

On demande à entreprendre des engageages, à un prix très avantageux. Travail consciencieux Prompte exécution. — S'adresser boulevard de la Capitaine, N° 1, chez M. E. Widmer, emboîteur en tous genres. 6617 7

Appartements à louer.

On offre à louer, au centre de la Chaux-de-Fonds et à prix très modiques:

1° un appartement de quatre pièces, disponible dès maintenant ou pour St-Martin 1886.

2° un dit de sept pièces, disponible pour St Georges 1887.

S'adresser au Bureau de M. J.-P. JEANNERET, avocat. 6990 4

Monsieur et Madame JOSEPH STUDER-LINDER et leur enfant, ainsi que les familles STUDER, LINDER et VOIROL font part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, neveu, cousin et parent,

Jules-Alfred

que Dieu a retiré à Lui, aujourd'hui mardi à 5 heures du matin, à l'âge de 8 mois 14 jours, après une courte et pénible maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 21 septembre 1886.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Jeudi 23** courant, à 1 heure après-midi. 7091 2

Domicile mortuaire: rue du Soleil N° 5.

Monsieur et Madame GUSTAVE MAGNIN et leurs enfants, ainsi que les familles MAGNIN, EMERY, LANDRY, THIÉBAUD, DUBOIS et BAUR font part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher enfant, frère, neveu, cousin et parent,

Alix-Arthur

que Dieu a retiré à Lui, aujourd'hui lundi, à 5 heures du matin, à l'âge de 7 ans six mois, après une longue et bien douloureuse maladie.

Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 1886.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu **Mercredi 22** courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: rue du Parc N° 74.

☞ **Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.** 7058-1

Monsieur AUGUSTE DUPERRET et ses enfants, Monsieur et Madame ALBERT DUPERRET et sa famille, Mademoiselle MARIE DUPERRET, Messieurs EDOUARD et DAVID DUPERRET, Monsieur et Madame ALFRED DUPERRET et leurs enfants, ainsi que les familles DUPERRET, REUILLE, DUCOMMUN, STUCKY, REUCHE, DEBÉLY, SCHNEITTER-DEBÉLY, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien aimée épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle sœur, nièce et cousine, **Madame**

JEANNE DUPERRET, née DUPERRET

décédée le 20 septembre, à l'âge de 25 ans huit mois, après une longue et pénible maladie.

L'ensevelissement aura lieu **Mercredi 22** courant, à 1 heure après-midi.

Domicile mortuaire: rue de la Paix, 65.

☞ **Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part.** 7065-1

On ne reçoit pas.